

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 24

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2023 au 31 mars 2024	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite		
1er juin 2023 au 4 septembre 2023	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne seulement
	Omble Chevalier	5		Pêche à la ligne seulement
	Omble de Fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne seulement
	Ouananiche	4		Pêche à la ligne seulement
	Saumon atlantique	1 petit	Ailleurs que dans les rivières à saumon. Permis de pêche au saumon obligatoire. Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	3 en tout	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement
	Autres espèces	Aucune limite	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne seulement

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Rivière de Pas - la partie de cette rivière comprise dans la zone 24 entre les points 55°49'13" N., 65°03'13" O. et 55°28'30" N., 65°07'00" O.

1er avril 2023 au 31 mars 2024	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite		
1er juin 2023 au 15 août 2023	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Omble Chevalier	5		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Omble de Fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Touladi, Moulac et Lacmou	3 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Autres espèces	Aucune limite	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne ou à la mouche
16 août 2023 au 4 septembre 2023	Brochets	10 en tout		Pêche à la mouche seulement
	Omble de Fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la mouche seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	3 en tout		Pêche à la mouche seulement
16 août 2023 au 30 septembre 2023	Omble Chevalier	5		Pêche à la mouche seulement
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	Aucune limite	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la mouche seulement

Rivière George - la partie de cette rivière comprise dans la zone 24 entre une ligne reliant les points 56°32'07" N., 64°43'58" O. et 56°30'57" N., 64°45'41" O. et une ligne reliant les points 56°02'08" N., 64°44'28" O. et 56°01'52" N., 64°44'54" O.

1er avril 2023 au 31 mars 2024	Corégones, esturgeon jaune, meuniers, lotte, laquaiche argentée et laquaiche aux yeux d'or	Pêche interdite		
1er juin 2023 au 15 août 2023	Brochets	10 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche

1er juin 2023 au 15 août 2023	Omble Chevalier	5		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Omble de Fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Touladi, Moulac et Lacmou	3 en tout		Pêche à la ligne ou à la mouche
	Autres espèces	Aucune limite	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la ligne ou à la mouche
16 août 2023 au 4 septembre 2023	Brochets	10 en tout		Pêche à la mouche seulement
	Omble de Fontaine	15 ou 8 kg + 1 omble, selon la première limite atteinte		Pêche à la mouche seulement
	Touladi, Moulac et Lacmou	3 en tout		Pêche à la mouche seulement
16 août 2023 au 30 septembre 2023	Omble Chevalier	5		Pêche à la mouche seulement
	Saumon atlantique	2 dont au plus 1 grand		Pêche à la mouche seulement
	Autres espèces	Aucune limite	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	Pêche à la mouche seulement